

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi 27 novembre 2019, à 17 h 30, au local 258** de l'EPSH, située au 600, boulevard Casavant Est, à Saint-Hyacinthe.

**Sont présents, mesdames et messieurs :**

Bélair, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques  
Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques  
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien et secrétaire d'assemblée  
Charbonneau, Dominic, représentant des enseignants  
Dionne, Nathalie, représentante du personnel professionnel  
Guilbeault, Nicolas, représentant des élèves  
Huard, Alain, représentant des enseignants  
Lamontagne, Gina, représentante des enseignants  
Laplante, Louis-Philippe, représentant des groupes socio-économiques  
Lavoie, Mozart, représentant des enseignants  
Lemaire, Joannie, représentante des enseignants  
Marsan, Julie, représentante du personnel de soutien  
Rowden, Carole, représentante des enseignants  
Royal, Andréanne, représentante des élèves

**Sont absents (es), mesdames et monsieur:**

Lapointe, Claude, représentant des groupes socio-économiques  
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques

**Sont également présents, mesdames et messieurs :**

Arbour, Yanik, directrice adjointe  
Bernard, Annick, coordonnatrice  
Bérubé, Carl, directeur  
Simard, Élyse, commissaire

1.0

**Constatation du quorum et ouverture de la séance;**

Monsieur Stéphane Brennan procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h 33.

2.0

**Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

Monsieur Brennan présente l'ordre du jour de la rencontre.

Madame Carole Rowden propose l'adoption de l'ordre du jour et est secondée par monsieur Jonathan Bélair.

CET 19-20-11-01

Adopté à l'unanimité.

3.0

**Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 23 octobre 2019**

Monsieur Carl Bérubé présente le procès-verbal de la séance tenue le 23 octobre 2019.

Le procès-verbal est jugé conforme.

Monsieur Dominic Charbonneau propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2019 et est secondée par monsieur Louis-Philippe Laplante.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

M. Bérubé procède au suivi du procès-verbal.

**Au point 9.0 Cafétéria (consultation) :**

L'avis émis par le Conseil d'établissement, soit une demande de dérogation à la Politique 503 – Manger mieux, bouger plus, a reçu un accueil favorable lors de la séance d'ajournement du conseil des commissaires du 29 octobre dernier.

Une résolution du conseil des commissaires à l'effet de permettre une offre alimentaire qui ne soit pas limitée aux restrictions prévues à la politique, dans la mesure où le conseil d'établissement du centre balise l'offre alimentaire a été entérinée.

L'EPSH a donc procédé à deux appels d'offres publics. Le premier pour offrir un service de cafétéria et de machines distributrices à l'immeuble principal et le second pour offrir les mêmes services à l'immeuble Casavant. Pour être éligible à déposer une soumission, les concessionnaires devaient obligatoirement participer à une visite des installations dans les cafétérias. Cette visite s'est tenue le 8 novembre dernier. Un seul concessionnaire s'est présenté à la visite et ce uniquement à l'immeuble principal. Ceci élimine d'emblée la possibilité qu'un concessionnaire s'installe à l'immeuble Casavant. Nous saurons au début décembre si une soumission a été déposée par un concessionnaire pour l'immeuble principal.

**Au point 10.2 Autres informations :**

La journée « Portes ouvertes » de l'EPSH a attiré 1275 visiteurs. En matinée, plusieurs autobus scolaires ont amené des élèves provenant des écoles secondaires de la région. Les élèves ont pu vivre différentes activités d'exploration dans les différents départements. En soirée, 150 visiteurs ont franchi nos portes et ont saisi l'occasion de s'informer sur les différents programmes offerts et ont trouvé des réponses à leurs questions.

CET 19-20-11-02

Adopté à l'unanimité.

**4.0**

**Période de questions du public**

Aucun public n'est présent à cette séance.

**5.0**

**Correspondance**

Aucune correspondance n'a été reçue.

**6.0**

**Services alimentaires EPSH – aliments prohibés (consultation)**

Les membres sont consultés quant aux aliments qui devraient être prohibés lors de l'attribution d'un éventuel contrat pour un service de cafétéria ou de machines distributrices. Après discussion, les membres s'entendent pour que les boissons gazeuses et les boissons énergisantes soient prohibées à l'EPSH.

Comme il n'y aura pas de service de cafétéria à l'immeuble Casavant, il est demandé qu'il y ait une machine à café et une machine distributrice à l'immeuble Casavant afin de répondre minimalement aux besoins alimentaires des personnes fréquentant cet immeuble.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

**7.0 Principe et balises pour les frais exigés des élèves 2020-2021 (approbation)**

Madame Yanik Arbour présente le document « Principe et balises pour les frais exigés des élèves 20-21 ». Le principe de base est le même, soit que le centre aura le souci de maintenir le plus bas possible les frais exigés des élèves, d'assurer la transparence sur ces frais et de veiller à ce qu'ils ne soient pas un obstacle pour s'inscrire en formation professionnelle. Les balises et les précisions demeurent les mêmes.

Madame Rowden propose l'adoption du document « Principe et balises pour les frais exigés des élèves 2020-2021 et elle est secondée par monsieur Mozart Lavoie.

CET 19-20-11-03 Adopté à l'unanimité.

Madame Annick Bernard quitte à 17h54.

**8.0 Rapport d'activités 2018-2019 (approbation)**

Madame Arbour présente le rapport d'activités 2018-2019. Ce rapport est la reddition de comptes grand public. Le 30 juin 2019 c'était la fin de notre plan de réussite qui cède la place à notre projet éducatif 2019-2022. Une mention particulière est faite quant aux statistiques concernant la proportion d'élèves de moins de 20 ans où l'ESH se distingue avantageusement des résultats provinciaux.

M. Bélair questionne les écarts entre les statistiques de diplomation des filles à l'EPSH versus les résultats obtenus pour l'ensemble de la province. M. Bérubé explique que les statistiques nationales concernent l'ensemble des programmes et non exclusivement ceux dispensés par l'EPSH et que ceci rend plus difficile la comparaison de ces données.

Monsieur Jonathan Bélair tient à remercier l'EPSH pour son partenariat avec la Commission de la construction du Québec (CCQ). Il reçoit toujours d'excellents commentaires sur l'implication et le travail fait en collaboration avec l'EPSH.

Monsieur Bélair propose l'adoption du rapport d'activités 2018-2019 de l'EPSH et est secondé par madame Nathalie Dionne.

CET 19-20-11-04 Adopté à l'unanimité.

**9. Informations**

**9.1 Projet éducatif 2019-2022**

Mme Arbour présente la synthèse du projet éducatif 2019-2022. Elle fait un rappel des deux orientations qui sont de favoriser la réussite et le développement du plein potentiel de tous les élèves et d'offrir à nos usagers des infrastructures de qualité et un environnement sain et sécuritaire.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

**9.2 Offre de services Hiver et Automne 2020**

Monsieur Bérubé présente le document d'offres de services Hiver et Automne 2020. Comme nous pouvons le constater en regardant le tableau, il y a des nouveaux groupes qui commencent leur formation en cours d'année. En ce moment, nous comblons les places encore disponibles dans les groupes qui commenceront cet hiver.

Monsieur Alain Huard fait remarquer qu'il y a des offres de formation en secrétariat, comptabilité et adjoint administratif qui ne sont pas indiquées dans l'offre de services. Il y a des formations qui débutent en octobre et novembre. Monsieur Bérubé répond que des validations seront faites pour s'assurer que l'offre de services complète figure sur le prochain document présenté.

**9.3 Formations autofinancées 2019-2020**

Monsieur Bérubé présente le document des formations autofinancées 2019-2020. Les pages 1 à 8 sont des formations offertes par Parcours formation tandis que les pages 9 à 11 sont des formations de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Il faut se référer à la légende pour connaître le statut de chaque formation.

**10 Mesures dédiées et protégées 2019-2020**

Monsieur Carl Bérubé mentionne qu'au regard du versement à l'établissement des sommes reliées aux mesures dédiées et protégées 2019-2020, le MEES exige une résolution du Conseil d'établissement confirmant les montants alloués.

Il mentionne que pour 2019-2020, les montants afférents à ces mesures pour l'EPSH, tel que prévu au budget initial sont les suivants :

- 25 403 \$ pour la mesure 15197 « Accroche-toi en FP » permettant le maintien des services complémentaires pour les élèves;

- 217 878 \$ pour la mesure 15084 permettant d'offrir de la formation continue au personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques.

**M. Louis-Philippe Laplante propose et il est résolu d'attester que les sommes qui devaient être versées à l'école dans le cadre des mesures dédiées et protégées lui ont bien été versées. Ces sommes seront utilisées aux fins prévues aux mesures. Les services seront déployés selon ce qui est prévu au plan de déploiement.**

Monsieur Laplante propose l'adoption de la résolution du Conseil d'établissement scolaire sur les allocations des sommes pour les mesures dédiées et protégées aux établissements pour l'année scolaire 2019-2020 et est secondé par Monsieur Stéphane Brennan.

CET 19-20-11-05

Adopté à l'unanimité.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

**11.**

**Levée de l'assemblée**

CET 19-20-11-06

Madame Rowden propose la levée de l'assemblée à 18 h 30 et elle est secondée par monsieur Bélair.

Le président,

Le directeur,

Stéphane Brennan

Carl Bérubé